





Annexe 10: Autorisation pour la prise et/ou la publication d'images (photographies ou vidéos) (enfant mineur ayant moins de 13 ans)

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la prise et la diffusion de l'image (photographie et/ou vidéo) de votre enfant mineur dont l'identité est donnée ci-après, dans le cadre des activités du Service d'éducation et d'accueil de la Croix-Rouge luxembourgeoise auxquelles il/elle participe et pour les modes d'exploitation précisés ci-dessous. Nom de l'enfant : Prénom: Service d'éducation et d'accueil Dippach

Dans le souci de devoir assurer la sécurité de votre enfant et d'accomplir nos obligations dans re oir de

le cadre du contrôle de qualité, nous pouvons être amenés à prendre des photos/films de voir enfant (ex. "badge", porte-folio, poster pédagogique). Il s'agit alors pour nous de pouverespecter le Règlement grand-ducal du 29 juillet 2017 portant établissement du cadre référence national "Education non-formelle des enfants et des jeunes".			
AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL			
Je, soussigné(e) (prénom, nom),			
demeurant à (adresse):			
autorise par la présente			

le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise, situé au 44, boulevard Joseph II, L-2014 Luxembourg (cocher les cases):

- 1. Autorisation et utilisation de prise d'image
 - a photographier ou filmer mon enfant, dont l'identité est donnée ci-dessus, dans le cadre des activités internes (publication au sein du SEA) du Service d'éducation et d'accueil de la Croix-Rouge luxembourgeoise auxquelles il/elle participe.

Sans avoir coché le point 1, vous pouvez ignorer le point 2.

à utiliser, publier et reproduire ces photographies, vidéos ou leurs adaptations, avec ou sans mention

2. Autorisation et utilisation d'image en dehors des activités quotidiennes du SEA

	non enfant, à des fins illustratives des activités du Service d'éducation et d'accueil de uge luxembourgeoise pour (<i>cocher selon votre préférence</i>) :
	l'utilisation des photos et vidéos dans le cadre des <i>formations continues</i> le <i>journal "Die Kunterbunte</i> ", fait par et pour les enfants fréquentant les maisons relais/les crèches;
_	la diffusion de photographies et/ou de vidéos sur les supports suivants: site(s) Intrane de la Croix-Rouge luxembourgeoise; site(s) Internet de la Croix-Rouge luxembourgeoise; publications éditées et publiées par la Croix-Rouge luxembourgeoise telles que des rapports d'activités, newsletters, journaux, brochures, magazines

Tel.:







documents pédagogiques, etc.; publications éditées et publiées par des tiers (journaux, magazines et autres médias imprimés ou électroniques).

Cette autorisation, consentie à titre gratuit, est valable pour le monde entier. Le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre audiovisuelle/cet enregistrement qui restera sa propriété exclusive.

J'atteste avoir reçu une notice d'information relative au traitement de données personnelles sous forme d'images (photographies ou vidéos) captées par le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise (page 1/2), avoir lu et compris les informations précitées m'informant de mes droits par rapport à la prise et à la publication d'images concernant mon enfant dont l'identité est donnée cidessus, ainsi qu'au traitement associé de ses données personnelles.

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits civils à l'égard du mineur désigné ci-dessus.

Fait à Luxembourg, le	
Signature du/de la représentant/e légal/e de l'enfant :	

Tel.: